

9 QUAI DE LA BOURBE
Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Quai de la Bourbe
38 300 BOURGOIN JALLIEU
505 165 472 RCS VIENNE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 29 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le vingt neuf octobre,

A 9 H 00,

Les associés de la société **9 QUAI DE LE BOURBE** se sont réunis au siège social de ladite Société, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Dominique REVENU

propriétaire de quatre vingt dix neuf parts,

ci**99 parts.**

Monsieur Alexis REVENU

propriétaire d'une part,

ci**1 part.**

Total des parts des associés présents : **100 parts** sur les 100 parts composant le capital social.

Seuls associés de la Société **9 QUAI DE LA BOURBE** et représentant en tant que tels la totalité des 100 parts sociales composant le capital de ladite Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur Dominique REVENU préside la séance en qualité de Gérant associé majoritaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Donation de la nue-propriété de titres,
 - Modification corrélative des statuts,
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
-

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'acte notarié intervenu ce jour en l'Etude de Me Pascale BONNARD, Notaire à BOURGOIN-JALLIEU (38), portant « Donation ».

Donateur : Monsieur Dominique REVENU

Donataires : Madame Camille REVENU épouse BORDEY et Monsieur Alexis REVENU

*Donation de la nue-propiété de 10 parts sociales numérotées de 82 à 91 au profit de Madame Camille REVENU

*Donation de la nue-propiété de 9 parts sociales numérotées de 92 à 100 au profit de Monsieur Alexis REVENU

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de la Résolution 1 décide de modifier l'ARTICLE 8 des statuts comme suit :

Article 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de mille (1 000) euros.

Il est divisé en cent (100) parts sociales de dix (10) euros chacune, numérotées de 1 à 100, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir

I- INITIALEMENT :

Monsieur Dominique REVENU,

A concurrence de cinquante parts, ci.....50 parts

Numérotées de 1 à 50,

Madame Marie-Ange REVENU,

A concurrence de cinquante parts, ci.....50 parts

Numérotées de 51 à 100,

Total égale au nombre de parts composant le capital social:

Soit cent parts, ci..... 100 parts

Les associés déclarent que les parts ainsi créées sont souscrites en totalité par les associés et qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées.

II- Aux termes de l'acte de liquidation de communauté reçu par Maître BONNARD notaire à BOURGOIN-JALLIEU le 02 février 2010, **le divorce prononcé en date du 28 mai 2010** par le Tribunal de Grande Instance de BOURGOIN-JALLIEU, Monsieur Dominique REVENU est devenu seul propriétaire des CENT (100) parts de la société.

Monsieur Dominique REVENU
titulaire de CENT (100) parts, ci..... 100 parts
Numérotées de 1 à 100.

III- Aux termes d'un acte de cession d'une part sociale par Monsieur Dominique REVENU au profit de Monsieur Alexis REVENU reçu par Maître BONNARD notaire susvisée, le 28 décembre 2010, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de VIENNE en date du 28 janvier 2011 bordereau 2011/141 case 1, le capital social a été réparti comme suit :

Monsieur Alexis REVENU
titulaire d'une part numérotée 1, ci..... 1 part

Monsieur Dominique REVENU
titulaire de quatre vingt dix neuf parts (99), ci..... 99 parts
numérotées 2 à 100

IV- Aux termes d'un acte de donation de parts sociales en nue-propriété par Monsieur Dominique REVENU au profit de Madame Camille BORDEY et de Monsieur Alexis REVENU reçu par Maître BONNARD notaire susvisée, le 29 octobre 2021, le capital social a été réparti comme suit :

Monsieur Dominique REVENU
*propriétaire de QUATRE VINGT (80) parts en pleine propriété, ci..... 80 parts
numérotées de 2 à 81
*usufruitier de DIX NEUF (19) parts, ci..... 19 parts
numérotées de 82 à 100

Madame Camille BORDEY
nu-propriétaire de DIX (10) parts, ci..... 10 parts
numérotées de 82 à 91

Monsieur Alexis REVENU
*propriétaire d'UNE (1) part en pleine propriété, ci..... 1 part
numérotée 1
*usufruitier de NEUF (9) parts, ci..... 9 parts
numérotées de 92 à 100

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance.

La Gérance

Dominique REVENU

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.